

FICHE DE POSTE A.S.V.P.

INTITULÉ DU POSTE

Agent de surveillance de la voie publique **au sein de la POLICE MUNICIPALE**

RELATIONS FONCTIONNELLES

Internes :	<ul style="list-style-type: none">- Chef de Service de la police municipale- Agents PM et ASVP
Externes :	<ul style="list-style-type: none">- Elus- Services de la ville- Administrés

DÉFINITION DU POSTE

Missions générales

- Assurer la surveillance de la voie publique et des bâtiments communaux,
- Constater les infractions relatives au stationnement gênant,
- Constater les infractions relatives à la propreté des voies publiques,
- Relation de proximité avec les administrés,
- Marchés hebdomadaires : procéder au placement des commerçants non-sédentaires et au suivi des demandes et assurer l'encaissement

Activités principales

- Constater les infractions liées à la propreté de la commune, au stationnement gênant. - Intervenir à la demande de la hiérarchie, d'un administré et d'initiative,
- Assurer la surveillance des entrées et sorties des abords des écoles, des marchés hebdomadaires, des parcs et jardins communaux,
- Faire remonter les faits marquants et les informations reçues par la rédaction d'écrits professionnels,
- Repérer les véhicules à l'état d'épave ou en stationnement abusif,
- Seconder les agents de Police Municipale au Centre de Supervision Urbain. (Surveillance)

Autres activités

Présence lors des manifestations (sportives, culturelles et festives) ou des cérémonies en accompagnement des policiers municipaux.

COMPÉTENCES REQUISES SUR LE POSTE

Compétences professionnelles (SAVOIR et SAVOIR FAIRE) :

- Notions de l'outil informatique,
- Savoir analyser et gérer une situation ou un évènement imprévu.

Compétences comportementales (SAVOIR ÊTRE) :

- Discrétion (Devoir de réserve et respect du secret professionnel),
- Rigueur,
- Disponibilité,
- Maîtrise de soi,
- Autonomie et dynamisme
- Sens du service public.

CONDITIONS D'EXERCICE

Contraintes :

- Port de l'uniforme, - Respect de l'éthique professionnelle, - Travail le week-end et en soirées possible, - Patrouille de sécurisation pédestre, station statique ou debout nécessitant une bonne condition physique,

Moyens mis à disposition :

Tenue d'uniforme et matériels d'intervention : procès-verbal électronique, moyens de radiocommunication, véhicule...

Horaires :

Planning établi à l'avance en fonction des nécessités de service

Temps plein 36h30 hebdomadaires